

## Avis public



### **PROMULGATION** **RÈGLEMENT RCA16 17273**

AVIS est par les présentes donné que le règlement ci-après décrit a été adopté par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à sa séance ordinaire du 5 décembre 2016, a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le 22 février 2017 et entre en vigueur conformément à la loi.

**RÈGLEMENT RCA16 17273 :** Règlement autorisant un emprunt de 497 000 \$ pour la réalisation de mesures d'apaisement de la circulation.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée.

FAIT à Montréal, ce 1<sup>er</sup> mars 2017.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate